

Avez-vous un handicap visuel ?

Si vous êtes aveugle ou malvoyant, il est possible que nous puissions vous aider lors de votre examen Cambridge English.

Que dois-je faire?

Il est possible qu'il faille plusieurs mois pour mettre en place les aménagements particuliers adaptés à votre cas, il faut donc déposer votre demande dès que possible par l'intermédiaire de votre Centre.

Que fera le Centre d'examen Cambridge English?

Votre Centre:

- vous confirmera la date limite pour déposer une demande (cette date peut précéder de plusieurs mois celle de votre examen, selon les aménagements dont vous avez besoin)
- vous demandera de lui communiquer tous renseignements pertinents quant à votre déficience visuelle
- procèdera aux aménagements qui vous sont nécessaires pour pouvoir passer l'examen

Si votre Centre ne dispose pas de l'équipement ou de l'espace dont vous avez besoin, par exemple d'une pièce séparée, il fera tout son possible pour vous aider à trouver un autre Centre qui soit en mesure de répondre à vos besoins.

Votre Centre peut également vous demander de fournir un certificat médical.

Quels aménagements particuliers suis-je en droit de demander?

De nombreuses options sont possibles – choisissez ce dont vous avez besoin dans la liste ci-dessous. Votre professeur ou vous pouvez ensuite demander au Centre de procéder à tous les aménagements qui vous sont nécessaires.

1. Temps supplémentaire

Si vous souffrez d'une déficience visuelle, il est presque certain que vous aurez besoin de plus de temps pour répondre aux questions d'examens. Vous pouvez demander une prolongation de 25 % de la durée normale de l'épreuve.

Vous pouvez demander plus de temps, par exemple si vous avez besoin de beaucoup de temps pour lire les questions ou noter vos réponses. Gardez à l'esprit cependant qu'une épreuve trop longue pourrait être très fatigante.

Vous pouvez également demander à marquer des pauses durant l'examen, en plus du temps supplémentaire qui vous est nécessaire. Contactez votre Centre pour de plus amples renseignements à ce sujet.

2. Se faire assister pour lire les sujets d'épreuve

Si vous êtes aveugle ou malvoyant, vous pouvez utiliser les équipements suivants:

- loupes manuelles
- logiciels de grossissement d'écran
- logiciels de lecture d'écran
- loupes électroniques ou télévision en circuit fermé (CCTV)
- lecteurs électroniques
- plages braille

Vous pouvez également demander l'assistance d'un « lecteur ». Il s'agit d'une personne qui vous lit et vous relit les questions. Pour les épreuves de compréhension écrite, vous n'avez le droit de vous faire lire les textes ni par le lecteur, ni par un logiciel de lecture d'écran. Veuillez également lire la section 8 : Se faire assister par un lecteur ou pour écrire ses réponses, ci-dessous.

3. Se faire assister pour écrire ses réponses

Si vous êtes aveugle ou malvoyant, vous pouvez demander à écrire vos réponses de différentes manières:

a) Au moyen de l'une des machines suivantes:

- un clavier en braille
- un clavier en braille relié à une imprimante
- un ordinateur ou un système de traitement de texte, mais vous ne serez pas autorisé à utiliser les fonctions de correcteur d'orthographe ou de grammaire, de thésaurus et autres fonctions similaires
- un appareil de prise de notes en braille

b) En dictant vos réponses à une personne qui les écrit pour vous. Veuillez également lire la section 8: Se faire assister par un lecteur ou pour écrire ses réponses.

c) En écrivant vos réponses sur feuille libre plutôt que sur la grille de réponses pour correction automatique.

4. Sujets d'épreuve en braille

Des sujets d'épreuve en braille sont disponibles pour certains examens. Les sujets d'épreuve en braille sont disponibles en versions

- braille abrégé (braille de niveau II)
- braille intégral (braille de niveau I)

Veuillez consulter également la section ci-dessous sur les versions adaptées des épreuves pour vérifier si votre examen est disponible en braille.

5. Sujets d'épreuve au format agrandi

- Des sujets d'épreuve au format agrandi sont disponibles pour certains examens. Nous adaptons le sujet d'épreuve en supprimant le contenu « visuel » qui n'est pas essentiel pour répondre aux questions. Cette version modifiée est ensuite imprimée en gros caractères et en format A4 en général 18 points et caractères gras.
- Nous pouvons également vous aider si vous souhaitez une version au format encore plus agrandi ; le cas échéant, veuillez l'indiquer clairement dans votre demande d'aménagement particulier.

6. Versions spéciales des épreuves de compréhension orale

Bon nombre de questions des épreuves de compréhension orale demandent du candidat qu'il prenne des notes tout en écoutant un enregistrement sur CD. Cela peut s'avérer impossible si vous êtes aveugle ou malvoyant.

Nous avons donc élaboré une version adaptée pour vous aider à passer l'épreuve de compréhension orale.

La personne qui vous fera passer l'épreuve de compréhension orale, veillera à :

- interrompre la lecture du CD avant chaque partie de l'épreuve, afin de vous laisser suffisamment de temps pour lire les questions
- interrompre la lecture du CD pendant chaque partie de l'épreuve, afin de vous laisser suffisamment de temps pour noter une ou plusieurs réponses
- interrompre la lecture du CD après chaque partie de l'épreuve, afin de vous laisser suffisamment de temps pour vérifier vos réponses
- avoir des versions imprimées en format agrandi des descriptions d'images (si elles sont employées dans le cadre d'une épreuve d'expression orale et qu'il vous est difficile d'utiliser des images agrandies)

7. Versions adaptées des épreuves d'expression orale

Pour la majorité des examens, à l'exception des examens Young Learners, l'épreuve d'expression orale se déroule normalement avec un partenaire. Si vous souffrez d'une déficience visuelle, vous pouvez demander:

- plus de temps pour répondre s'il vous faut plus de temps pour lire un sujet d'épreuve ou décider de ce que vous voulez dire
- à passer l'épreuve avec un partenaire qui n'est pas un candidat, c'est-à-dire une personne qui ne se présente pas à l'examen
- à passer l'épreuve sans partenaire, c'est-à-dire en dialoguant avec l'examineur plutôt qu'avec un autre candidat
- une ou plusieurs descriptions «écrites» en braille plutôt que du contenu visuel
- une version agrandie des images, par exemple de journaux ou de magazines ou des dessins, éventuellement utilisées pour l'épreuve d'expression orale
- une version imprimée agrandie des descriptions écrites d'images, lorsqu'elles sont employées pour l'épreuve d'expression orale et qu'il vous est difficile d'utiliser des images agrandies

8. Se faire assister par un lecteur ou pour écrire ses réponses

Le rôle du lecteur est de vous lire les questions à voix haute. Veuillez noter que le lecteur ne vous expliquera pas les questions et ne vous offrira aucun conseil. Il peut également vous relire vos réponses. Lors des épreuves de lecture, vous n'êtes normalement pas autorisé à vous faire lire les textes, que ce soit par un lecteur ou par un logiciel de lecture d'écran.

Si vous souhaitez que quelqu'un transcrive vos réponses, veuillez noter:

- qu'il vous sera demandé d'épeler certains mots
- que vous devrez également préciser la ponctuation

Si vous souhaitez que quelqu'un vous aide à lire ou à écrire vos réponses, nous vous recommandons de

vous y entraîner avant l'examen. Assurez-vous par exemple que vous êtes capable d'épeler un mot en nommant les lettres de l'alphabet en anglais.

Vous pouvez également utiliser un logiciel de lecture d'écran pour relire vos réponses. Il vous est toutefois interdit d'utiliser les fonctions de correcteur d'orthographe ou de grammaire et de thésaurus.

Si vous êtes daltonien, il nous est également possible d'adapter les images ou illustrations en couleurs contenues dans un sujet d'épreuve.

Veillez contacter votre Centre pour de plus amples renseignements si vous souhaitez vous faire assister par un lecteur ou pour transcrire vos réponses.